

notre culture une force

rapport d'activités
2002-2003

Société
de développement
des entreprises
culturelles

Québec 

l'assaut croyez que les
ont le terrain des îles
les plus hauts "

Sommaire

La lettre à la ministre	4
La SODEC, partenaire des entreprises culturelles	5
Le conseil d'administration	6
Les commissions et le conseil consultatif de la Société	7
Le mot du président	11
Quelques faits saillants	15
Le survol des interventions	19
La SODEC depuis cinq ans	22
Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003	
Rapport de la direction	26
Rapport du vérificateur	27
Revenus et dépenses	28
Excédent	29
Bilan	30
Flux de trésorerie	31
Notes afférentes aux états financiers	32
La liste des consultants et des membres des comités d'évaluation	45

Sont également disponibles les annexes du Rapport d'activités :

Annexe 1 : Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Annexe 2 : Liste des entreprises ou des artisans qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, du livre, des métiers d'art et du multimédia, au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Annexe 3 : Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu du programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (SODEXPORT) au cours de l'exercice financier 2002-2003.

La lettre à la ministre

Montréal, le 6 octobre 2003

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport d'activités de la Société de développement des entreprises culturelles ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre Société.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



Pierre Lafleur

Pierre Lafleur

La SODEC, **partenaire** des entreprises culturelles

La SODEC est une société d'État québécoise relevant de la ministre de la Culture et des Communications. Elle a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias. Elle a aussi pour fonction de contribuer à accroître la qualité des produits et services de ces entreprises et leur compétitivité sur tous les marchés.

Pour ce faire, la Société possède divers outils d'intervention qu'elle utilise en complémentarité dans le but de soutenir la production, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois. De cette façon, elle contribue à la consolidation des entreprises et à la structuration des marchés.

La variété des outils dont elle dispose permet à la SODEC d'adapter ses interventions aux différentes situations des entreprises. Ainsi, dans le cadre de ses activités de financement, elle offre aux entreprises des garanties, des prêts, du crédit rotatif ou du capital-actions aux conditions qu'elle détermine.

De plus, les entreprises des domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art et du multimédia peuvent avoir accès à un soutien financier de la Société sous forme de subvention, d'aide remboursable ou d'investissement.

La SODEC agit, par ailleurs, comme gestionnaire des crédits d'impôt du Québec pour la production cinématographique ou télévisuelle, pour la production d'enregistrements sonores, pour la production de spectacles et pour l'édition de livres. D'une part, ces mesures ont pour but d'accroître l'efficacité de l'intervention gouvernementale en dirigeant l'aide vers les entreprises de production, d'autre part, elles assurent une meilleure stabilité du soutien gouvernemental et un levier financier aux entreprises culturelles.

Enfin, la Société intervient dans la gestion du parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire.

Le conseil d'administration

Le président
Pierre Lafleur



LES MEMBRES

Charles Binamé
RÉALISATEUR-SCÉNARISTE

Serge Carrier
VICE-PRÉSIDENT EXECUTIF,
DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES
COGNISCIENCE ÉDITEURS INC.

Hervé Foulon
PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL – LES ÉDITIONS
HURTUBISE HMH



Jean-Marc Gagnon
PRÉSIDENT COMMUNICATIONS –
SCIENCE-IMPACT ET
ÉDITIONS MULTIMONDES

Lyse Lafontaine
PRÉSIDENTE – LYLA FILMS INC.

Louis-Georges L'Écuyer
ARTISAN ÉBÉNISTE



Louise Lemieux-Bérubé
DIRECTRICE GÉNÉRALE –
CENTRE DES TEXTILES
CONTEMPORAINS DE MONTRÉAL

Gaétan Morency
VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES
PUBLIQUES ET SOCIALES –
CIRQUE DU SOLEIL INC.

Michel Sabourin
PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL – CLUB SODA



Gilles Valiquette
PRÉSIDENT – MUSITECHNIC
SERVICES ÉDUCATIFS INC.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Gilles Corbeil
DIRECTEUR GÉNÉRAL DISQUE
ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS, LIVRE
ET MÉTIERS D'ART – SODEC

Les commissions et le conseil consultatif de la Société

La SODEC compte en son sein un support consultatif. Le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les sept commissions (doublage, disque et spectacle de variétés, financement*, livre, métiers d'art, œuvres numériques interactives et Place-Royale) ont pour fonction de la conseiller sur toute question qu'elle leur soumet et de réaliser toute étude qu'elle requiert. La Société a l'obligation de consulter ce conseil et ces commissions sur les projets de programmes d'aide et les parties du plan d'activités applicables à l'aide financière dans leur domaine respectif. Le CNCT a, de plus, le mandat de conseiller la ministre de la Culture et des Communications sur l'application de la Loi sur le cinéma.

Chacun des huit groupes est composé d'environ dix membres, nommés par la Société après consultation d'organismes qu'elle considère représentatifs — ce qui inclut les associations sectorielles —, et chacun des membres du conseil et des commissions représente un secteur d'activités.

Ces groupes permettent à la SODEC de poursuivre les objectifs suivants :

- réunir les compétences professionnelles qui représentent les entreprises pouvant recourir à son soutien ;
- s'appuyer en permanence sur la compétence des milieux dans la préparation de ses politiques, de ses plans d'activités et de ses programmes ;
- constituer des lieux de réflexion sur les enjeux du développement des industries culturelles qui conseilleront la Société dans l'élaboration de ses stratégies.

** Veuillez noter que les activités de la Commission du financement sont interrompues pour une période indéterminée, afin de revoir son mandat.*

Le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT)

Le CNCT est composé de trois modules. Ses activités s'organisent à partir du module 1 auquel s'additionnent au besoin le module 2, et enfin le module 3, lorsque le CNCT au complet doit se prononcer sur l'application de la Loi sur le cinéma.

LA PRÉSIDENTE

Lyse Lafontaine
productrice
LYLA FILMS
Production – cinéma

LES MEMBRES

Module 1 : Entreprises et personnes requérantes

Jean Colbert,
propriétaire de salles
Exploitation – salles et ciné-parcs

Michel D'Astous,
scénariste
Création

Christian Larouche,
distributeur
CHRISTAL FILMS
Distribution – cinéma

Jean Tessier,
producteur-réalisateur
FILMOVIE inc.
Production indépendante

Claude Veillet,
producteur
TÉLÉFICTION inc.
Production – télévision

Poste vacant
Festivals

Module 2 : Partenaires créatifs et stratégiques

Alain Chartrand,
réalisateur
Création

Mario Clément,
*directeur général
de la programmation*
TÉLÉ-QUÉBEC
Télévision généraliste

Pierre Duceppe,
vente et mise en marché
TECHNICOLOR SERVICES
CRÉATIFS
Maisons de services

Michel Pradier,
*directeur des opérations
pour le Québec*
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Pierre Roy,
président-directeur général
LES CHAÎNES TÉLÉ ASTRAL
Télévision spécialisée

Louis Trépanier,
*directeur général
de la programmation*
TQS
Télévision généraliste

Module 3 : Application de la Loi sur le cinéma

Joey Galimi,
directeur du doublage
CINÉLUME
Entreprises de doublage

Louis-Georges Girard,
comédien
Artistes-interprètes

Pierre Jutras,
conservateur
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE
Patrimoine cinématographique
et télévisuel

François Poitras,
propriétaire
LA BOÎTE NOIRE
Commerce au détail – vidéo

Louise Spickler,
directrice générale
INSTITUT NATIONAL
DE L'IMAGE ET DU SON (INIS)
Formation

Daniel Vincelette,
directeur de la photographie
Technique

La Commission du doublage

LE PRÉSIDENT
Sébastien Dhavernas,
comédien
Artistes-interprètes

LES MEMBRES
Louise Belleau,
directrice du doublage
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM
Entreprises de distribution

Stéphane Cosentino,
*conseiller juridique –
unité d'affaires*
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Michel Delisle,
vice-président, secteur du film
TECHNICOLOR
SERVICES CRÉATIFS
Entreprises de doublage

Mathieu Gagnon,
traducteur
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Généraliste du domaine

Joey Galimi,
directeur du doublage
CINÉLUME
Entreprises de doublage

Patricia Leclerc,
chef des acquisitions
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Entreprises de diffusion

Daniel Picard,
artiste-interprète
Artistes-interprètes

La Commission du disque et du spectacle de variétés

LE PRÉSIDENT

Michel Sabourin,
président-directeur général
CLUB SODA

Production – spectacles

LES MEMBRES

Alain Bédard,
producteur
EFFENDI RECORDS
Production – disques

Yves-François Blanchet,
président
DIFFUSION YFB inc.
Production – disques

Mario Chenart,
auteur-compositeur-interprète
Auteurs-compositeurs

Stéphane Ferland,
producteur
PRODUCTIONS OCTANT
Production – spectacles

Mario Labbé,
producteur
ENREGISTREMENT
ANALEKTA inc.
Production – disques

Claude Larivée,
diffuseur
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT,
CHAMPAGNE
Diffusion – événements dans le
secteur des variétés ou en salles

Jacynthe Marleau
*Directrice des affaires
intergouvernementales*
SPECTRA INTERNATIONAL
DISTRIBUTION inc.
Production – spectacles

Claude Paquet,
diffuseur
SALLE ALBERT-ROUSSEAU
Diffusion – régions

Pierre Rodrigue,
directeur du développement
GROUPE ARCHAMBAULT inc.
Distribution

Micheline Sarrazin,
présidente
PRODUCTIONS
MICHELINE SARRAZIN
Gérance d'artistes

Manuel Tadros,
interprète
Interprètes

Luc Wiseman,
producteur
LES PRODUCTIONS
AVANTI CINÉ VIDÉO inc.
Production – émissions de variétés

La Commission du livre et de l'édition spécialisée

LE PRÉSIDENT

Hervé Foulon,
éditeur
LES ÉDITIONS HURTUBISE HMH
Édition

LES MEMBRES

Gaston Bellemare,
éditeur
ÉCRITS DES FORGES
Édition

Marc Laberge,
président
ÉDITIONS DU TRÉCARRÉ
Généraliste du domaine

Denis Lebrun,
libraire
LIBRAIRIE PANTOUTE
Librairies – régions

Robert Leroux,
libraire
LIBRAIRIE ALIRE
Librairies – Montréal

Jean Pettigrew,
éditeur
ÉDITIONS ALIRE
Édition

Pierre Saint-Martin,
distributeur
DIFFUSION RAFFIN
Distribution

Jean-François Saint-Pierre,
libraire
LIBRAIRIE COOPÉRATIVE HEC
Coopératives en milieu scolaire

Poste vacant
Édition

La Commission des métiers d'art

LA PRÉSIDENTE

Louise Lemieux-Bérubé,
artisane
CENTRE DES TEXTILES
CONTEMPORAINS
DE MONTRÉAL (CTCM)
Généraliste – construction textile

LES MEMBRES

Sylvie Bélanger,
verrière
ATELIER DE VERRE CASSANDRE
Production

Jean-Luc Boudreau,
facteur de flûtes
JEAN-LUC BOUDREAU
FACTEUR DE FLÛTES inc.
Production – exportation

Denyse Goyer,
céramiste
GOYER-BONNEAU enr.
Production – moyenne série

Kino Guérin,
ébéniste
Production – relève

Terrance Lazaroff,
céramiste
Événements de commercialisation

Elena Lee,
agente
GALERIE ELENA LEE
Distribution

Yvon Noël,
sculpteur
ÉCOLE-ATELIER DE SCULPTURE
DE QUÉBEC
Écoles-ateliers

François Turbide,
souffleur de verre
LA MÉDUSE enr.
Production – services

La Commission des œuvres numériques interactives

LE PRÉSIDENT

Serge Carrier,
producteur
COGNISCIENCE ÉDITEURS inc.
Production

LES MEMBRES

François Aird,
président
CEDROM-SNI
Diffuseur en ligne
de contenu numérique

Fady Attalah,
fondateur et producteur
BLUESPONGE
Création

Jacques Augustin,
*directeur du programme
Nouveaux médias*
INSTITUT NATIONAL
DE L'IMAGE ET DU SON (INIS)
Formation

Pierre Bernatchez,
directeur général
CINÉ-GROUPE DISTRIBUTION
INTERNATIONALE J.P. inc.
Cinéma et production télévisuelle

Marc Boutet,
producteur
LOGICIELS DE MARQUE inc.
Production – Québec

Tanya Clæssens,
productrice
KUTOKA INTERACTIVE
Production

André Laurendeau,
directeur
Généraliste du domaine

Philippe Orriandy,
ébéniste
Entreprises culturelles de
contenu – métiers d'art

Isabelle Quentin,
éditeur
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR
Entreprises culturelles de
contenu – livre

Denis Roy,
producteur
EGZACT
Production – régions

Gilles Valiquette,
producteur
MUSITECHNIC SERVICES
ÉDUCATIFS inc.
Production – disques

Poste vacant
VILLE DE QUÉBEC
Distribution

La Commission de Place-Royale

LE PRÉSIDENT

Philippe Sauvageau,
représentant
SALON INTERNATIONAL
DU LIVRE DE QUÉBEC
Milieu culturel

LES MEMBRES

Paul Demers,
représentant
COMITÉ DES CITOYENS DE
NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Jacques Gauthier,
représentant
OFFICE DU TOURISME
ET DES CONGRÈS
DE LA VILLE DE QUÉBEC

Christine Gosselin,
représentante
COMITÉ DES CITOYENS DU
VIEUX-QUÉBEC

Daniel Gross,
représentant
ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS
DE PLACE-ROYALE

Richard Lacasse,
représentant
COMMISSION DE LA
CAPITALE NATIONALE

Hélène Pagé,
représentante
MUSÉE DE LA CIVILISATION

Michel Pagé,
représentant
FABRIQUE
NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Nathalie Prud'homme,
représentante
VILLE DE QUÉBEC



Le mot du président

La culture compte parmi les responsabilités majeures de l'État. S'engager concrètement à lui donner sa place, c'est reconnaître le droit fondamental à l'expression individuelle et collective. C'est aussi la confirmer dans ses rôles de porte-étendard des valeurs identitaires d'une nation et de rempart contre l'uniformisation. L'épanouissement de la culture québécoise appelle la vive participation d'entreprises dynamiques afin de permettre la production et la diffusion la plus large possible d'une diversité d'œuvres, tant au Québec que sur les marchés extérieurs. C'est précisément le rôle de la SODEC que d'appuyer le dynamisme de ces quelque 2 000 entreprises qui contribuent aussi bien à la création des œuvres et à la démocratisation de la culture, qu'à la croissance économique du Québec. De cette convergence entre culture et économie dépend, dans une grande mesure, l'accès du public à la production québécoise, qu'il s'agisse de films, de livres, de disques, d'œuvres numériques interactives, de produits des métiers d'art ou d'émissions télévisuelles.

L'exercice 2002-2003 clôt le troisième volet du Plan d'activités triennal de la SODEC, dont les principes ont été actualisés chaque année. Les actions découlant des objectifs que nous nous étions fixés alors se traduisent aujourd'hui par des résultats positifs pour les milieux de la culture que nous servons.

Compte tenu de l'importance des enjeux liés à l'expression du potentiel culturel de la société de l'information pour les entreprises culturelles, nous avons examiné l'impact des nouvelles technologies sur les industries culturelles – technologies qui exercent une influence marquée sur la façon de concevoir, produire, diffuser et commercialiser les œuvres. Dans ce contexte, les entreprises doivent s'adapter tant aux supports qu'aux nouveaux outils de création pour demeurer compétitives sur les divers marchés, à commencer par le marché québécois. La SODEC doit elle aussi trouver des solutions qui favorisent le virage vers cette nouvelle réalité. C'est pourquoi, ces trois dernières années, en consultation avec les différents milieux, elle a adapté ses programmes afin de les ouvrir aux nouveaux modes de production, ainsi qu'aux nouveaux outils de commercialisation offerts par les nouvelles technologies.

Par ailleurs, la stabilité du développement culturel repose sur des entreprises aptes à renouveler leur capacité artistique. Sur ce plan, la recherche et le développement, de même que la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, voire d'une relève, deviennent essentiels non seulement pour affronter les bouleversements technologiques, mais aussi pour maintenir un équilibre financier et faire face à la concurrence étrangère sur notre propre marché. La SODEC se doit de participer à la consolidation et au professionnalisme des entreprises. Cet engagement se traduit notamment par son soutien au développement de projets au sein des entreprises du cinéma et de la télévision ou au secteur para-industriel du disque, qui contribue fortement à l'émergence de nouveaux sons et genres musicaux.

De plus, elle recherche des partenariats sur l'échiquier financier et culturel, de manière à étendre la portée de son action. En conséquence, elle a amorcé des travaux avec l'Association des Conseils locaux de développement du Québec dans le but de mettre au point une collaboration visant à favoriser le déploiement d'une politique d'accès au microcrédit auprès des entreprises culturelles dans l'ensemble du Québec. De la même façon, la SODEC intervient dans le développement régional en misant sur les agents économiques des régions qui se révèlent d'excellents partenaires pour la consolidation des entreprises culturelles placées sur leurs territoires. Cette stratégie nous a amenés à conclure cette année des ententes spécifiques avec les Conseils régionaux de développement du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Par cette approche de partenariat,

nous voulons favoriser l'**éclosion des potentiels** dont chacune des régions est porteuse.

Tout aussi essentielles à l'accomplissement de son mandat, la SODEC doit également trouver les moyens de **renforcer la commercialisation** et la mise en marché des œuvres et des artistes. Il en va de leur capacité à atteindre leur public. Les concurrents internationaux disposent de ressources considérables pour la mise en marché de leurs produits, ce qui leur permet de s'imposer sur notre propre territoire. Si aujourd'hui les entreprises québécoises du disque accaparent 26 % du marché et celles du spectacle 47 %, si les éditeurs du Québec occupent 43 % du marché et si le cinéma d'ici recueille 8 % des recettes guichet (en 2002), ces acquis sont fragiles. Il faut donc continuer d'œuvrer à augmenter les parts de marché de la production culturelle québécoise.

Ce travail doit tout autant se poursuivre afin d'accroître les retombées hors Québec. La culture québécoise est un vecteur central de notre présence sur les marchés internationaux. Toutefois, puisqu'un produit culturel n'est pas un produit comme les autres, les entreprises culturelles qui exportent se trouvent singularisées par rapport aux sociétés exportatrices d'autres secteurs de l'activité économique. Les moyens employés pour son exportation sont directement liés à sa nature fondamentalement identitaire. C'est pourquoi il est difficile d'établir des stratégies dans lesquelles l'ensemble des industries culturelles pourront se reconnaître. En ce sens, il importe de mettre en place des **outils d'accompagnement** adaptés aux exigences spécifiques des entreprises culturelles exportatrices.

Dans cette perspective, la SODEC créait, en 2001, un Bureau européen afin de coordonner sur place les événements dans l'espace européen et d'assurer une représentation auprès des autorités politiques et administratives locales. Cette initiative permettait de mieux encadrer les démarches des entreprises culturelles québécoises sur ces marchés. Elle a aussi présidé à la préparation du document *Orientations et plan d'action de la SODEC sur la scène internationale*, qui constituera un guide de travail et un cadre de référence pour nos partenaires et pour le milieu culturel au cours des prochaines années.

La SODEC accomplit son mandat en s'appuyant sur une équipe permanente de spécialistes qui s'assurent que ses outils et programmes correspondent aux besoins auxquels elle doit répondre. Cette équipe, ainsi que les commissions consultatives qui s'intègrent dans la structure même de la Société, alimentent la dynamique dans chacun des domaines de la culture. De leurs échanges ressortent une vision et des analyses qui éclairent la réflexion sur l'ensemble des milieux professionnels de la culture.

Il en va ainsi de recherches récentes menées par la SODEC afin de mieux cerner l'impact de ses activités sur les conditions de travail des acteurs des milieux culturels. Pour y arriver, il fallait évaluer l'importance des revenus accordés par les entreprises culturelles aux artistes et aux artisans œuvrant dans ce domaine, qu'il s'agisse de droits d'auteur, de redevances, de cachets ou de salaires. Ainsi, selon notre étude, en 2002-2003, les revenus versés aux artistes, aux auteurs et au personnel technique spécialisé par les producteurs québécois représentent une part importante de leurs dépenses, soit 43 % dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, 17 % dans l'édition de livres, 48 % dans la production cinématographique et télévisuelle, et 25 % dans le domaine des métiers d'art. Sur la base de cette estimation, l'impact du soutien de la SODEC sur les revenus des artistes, des auteurs et du personnel technique reconnu se chiffre à près de 80 millions de dollars au cours de l'année 2002-2003.

La Société participe également aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications, dont elle est membre fondateur. Elle contribue notamment à la publication annuelle de *Statistiques sur l'industrie du film*, ouvrage qui éclaire et documente tant la production que la commercialisation ou les habitudes du public face à notre cinématographie.

Dans l'optique d'une pérennité des entreprises, nous visons à **diversifier** l'éventail de nos outils financiers, de façon à tenir compte de l'évolution des réalités des industries. Ainsi, chaque année, nous soumettons à l'avis des commissions l'un ou l'autre de nos programmes ou des volets de nos programmes d'aide ou de financement, pour nous assurer qu'ils demeurent efficaces. Cette année, nous avons ouvert le programme de financement intérimaire des crédits d'impôt aux domaines du disque et du spectacle ainsi que de l'édition. En tant que commanditaire du Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC) et de la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), la SODEC contribue en plus à mettre à la disposition des entreprises des ressources adaptées qui se conjuguent et se complètent.

Pour toutes ces réalisations, la SODEC est tributaire des gens qui agissent en son sein. Je souligne ici en particulier le rôle des membres du Conseil national du cinéma (CNCT), des commissions et du conseil d'administration. Ils font partie de celles et de ceux qui consacrent volontiers de leur temps à l'essor collectif de nos industries culturelles. Parmi les artisans de première importance, on trouve bien sûr les membres du personnel de toutes les directions générales. Jamais à court d'idées et d'énergie, ces personnes accomplissent un travail admirable, et je les en remercie toutes et tous. Sans elles, la SODEC ne pourrait se présenter comme une organisation dynamique et profitable à la culture québécoise.

Le présent Rapport d'activités fait le pont entre la conclusion du premier plan triennal que s'était donné la SODEC et surtout le début d'un nouveau cycle de son mandat. La SODEC se fera un devoir de renouveler constamment son approche des grands enjeux, qu'elle a su bien cerner, en s'appuyant sur les acquis et en ne cessant d'innover pour mieux servir cette force vive qu'est **notre culture**.

Le président,



Pierre Lafleur

Quelques faits saillants

Au cours de l'année qui vient de se terminer, la SODEC a traité quelque 4 600 dossiers dans les cinq domaines sous sa responsabilité. De ce nombre, 3 125 ont donné lieu à des réponses favorables pour l'une ou l'autre forme d'aide offerte par la SODEC, soit plus de 73 %. En outre, nous avons poursuivi ou mis en chantier différents travaux dont nous aimerions vous donner un aperçu.

Cinéma

Au cours de cet exercice, la SODEC a poursuivi sa participation à l'actualisation de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

Dans son souci constant de contribuer à faire connaître les entreprises culturelles, la SODEC a aussi publié deux ouvrages traitant de cinéma au cours de l'année. *Produire ? D'une idée à l'écran – Un guide* est le premier ouvrage de référence québécois en matière de production audiovisuelle. Ce guide, édité conjointement avec l'Institut national de l'image et du son (INIS), a été conçu dans le but de répondre à un besoin fréquemment exprimé par les jeunes cinéastes. Dans la collection *Les cahiers de la SODEC*, nous avons aussi publié *Dix ans d'aide fiscale au cinéma et à la production télévisuelle*, qui analyse la réalisation des objectifs et les retombées de l'aide fiscale à l'industrie québécoise.

Par ailleurs, compte tenu du rayonnement de plus en plus important de notre cinéma sur la scène internationale, nous avons mis sur pied un volet d'aide au sous-titrage des œuvres dans le cadre du programme d'aide à l'exportation Sodexport. Nous avons également produit un bilan de l'événement Cinéma du Québec à Paris. Après cinq années d'existence, cet événement continue de constituer un maillon clé dans notre stratégie de développement du marché européen. À la lumière de l'expérience acquise, nous préparons la sixième édition de l'événement.

Disque et spectacle

La dernière phase de révision du Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés est maintenant terminée. Amorcé avec un bilan approfondi en 2001-2002, le nouveau programme vise notamment à assurer une meilleure équité en fonction des réalisations des entreprises et à étendre la même reconnaissance d'un cycle de production triennal à l'ensemble des entreprises du secteur.

Au cours de l'année, nous avons aussi élaboré et mis à la disposition des entreprises un programme de financement intérimaire des crédits d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et pour la production de spectacles. Ce nouveau programme de la banque d'affaires de la SODEC vient renforcer l'effet de levier des mesures fiscales pour l'industrie québécoise du disque et du spectacle.

La SODEC a par ailleurs poursuivi ses travaux sur le virage des activités de l'industrie du disque vers le commerce et la promotion au moyen des nouvelles technologies numériques. Dans cette

perspective, elle a publié, dans la collection *Les cahiers de la SODEC*, un document intitulé *Les développements technologiques et numériques dans le domaine de la musique*, de même qu'un portrait économique de l'industrie du disque intitulé *L'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec – Portrait économique des entreprises*.

Sur le plan du rayonnement des œuvres et des artistes sur les marchés internationaux, un volet de soutien à la tournée de spectacles de variétés hors Québec s'ajoutait cette année, à titre expérimental, au programme d'aide à l'exportation déjà en place. Ce programme, doté d'une enveloppe de 400 000 \$, visait à aider les entreprises à conclure, pour les artistes, des ententes de tournées et d'accepter des invitations lancées par des festivals réputés ou des événements majeurs. Les résultats sont intéressants à plusieurs égards, notamment par son effet multiplicateur, puisque l'aide accordée aux 33 projets soutenus représente 25 % du budget global des projets, soit 1 616 460 \$. Fait à noter : de ce montant, les cachets versés aux artistes ont représenté 49,43 %.

Livre

Très peu de changements en ce qui a trait au Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée ainsi qu'au Programme d'aide aux librairies agréées. La SODEC en a profité pour maintenir son action de soutien au Comité de suivi aux travaux du rapport Larose (Rapport sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre) qui s'achevait avec la mise en place, à l'automne 2002, de la Table de concertation interprofessionnelle.

La SODEC a également pris part aux réunions du comité directeur du livre, formé également de représentants du ministère de la Culture et des Communications, du Bureau des événements du Québec et de l'Association nationale des éditeurs de livres, qui prépare actuellement la participation du Québec à la Foire du livre de Guadalajara, au Mexique, en 2003. La SODEC avait notamment la responsabilité de gérer le programme spécial d'aide à la traduction et à la promotion d'ouvrages québécois pour le compte du Bureau des événements.

Enfin, comme le domaine du disque et du spectacle, le domaine du livre a pu lui aussi bénéficier d'un programme de financement intérimaire du crédit d'impôt pour l'édition de livres.

Métiers d'art

De concert avec la Commission des métiers d'art, nous avons enrichi le Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art de deux nouveaux volets d'aide pour l'année 2003-2004, soit ceux pour la modernisation des ateliers de même que pour la participation à des salons de métiers d'art.

De plus, la SODEC a siégé au comité interministériel formé du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation, chargé de proposer une solution permanente au problème de financement auquel font face les écoles-ateliers en métiers d'art.

La SODEC a enfin assuré le suivi de la Convention France-Québec pour le développement des métiers d'art, entre autres, en coordonnant la remise du Prix France-Québec, premiers pas à l'exportation. Elle a aussi soutenu, en collaboration avec le Conseil des métiers d'art du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications, la participation d'une importante délégation de facteurs d'instruments à Musicora.

Œuvres numériques interactives

En début d'année, la SODEC se voyait confier le mandat de gérer le Programme Québec multimédia jeunesse, mis en place au lendemain du Sommet sur la jeunesse en 2001. Ce programme vise notamment à augmenter l'employabilité et à assurer une intégration rapide des jeunes dans le domaine du multimédia et des technologies de l'information, de même qu'à leur faire acquérir des compétences en pratique commerciale. Avec ce nouveau programme, la SODEC a revu la composition de sa Commission du multimédia et l'a rebaptisée Commission des œuvres numériques interactives.

Afin de mieux cerner la réalité des entreprises de ce domaine, la Société a également participé, en collaboration avec l'Alliance NumériQC, à l'enquête sur le financement des produits numériques interactifs à contenu culturel réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications.

Patrimoine immobilier

Dans le cadre du plan Horizon 2008 que s'est donné la SODEC, plusieurs travaux ont connu leur aboutissement. Ce plan de développement, élaboré par la Commission de Place-Royale, prévoit quatre axes d'interventions prioritaires, dans une volonté de revitaliser le quartier : parachever la restauration des immeubles, réaménager les espaces publics, mettre en valeur Place-Royale et restaurer la crypte archéologique de l'Habitation de Champlain.

Ainsi, au cours de l'année qui s'achève, les travaux de restauration de la maison Domptail ont été terminés, tandis que la dernière phase des travaux de restauration de la maison Louis et Gervais-Beaudoin était dévoilée en février dernier.

Dans la perspective de mettre en valeur Place-Royale, la SODEC, de concert avec la Commission de la capitale nationale du Québec et la Coopérative des artisans et commerçants du quartier Petit-Champlain, mettait la touche finale au concept de mise en lumière de la Place. Elle déposait également au ministère de la Culture et des Communications un rapport d'expertise intitulé *Au cœur de la ville marchande, Place-Royale* sur les devantures commerciales, rédigé par les historiens d'architecture Luc Noppen et Lucie K. Morisset.

Scène internationale

Outre la poursuite des stratégies de présence collective dans les foires, salons et marchés avec les quatre opérateurs agréés que sont le BEMAQ (métiers d'art), Horizon Québec (télévision), Québec édition (livre) et ADISQ (disque et spectacle), le Bureau européen de la SODEC a assuré la coordination des événements dont elle est opérateur sur les marchés européens, notamment à Cannes, Namur, Clermont-Ferrand, Nyon et La Ciotat.

La SODEC a aussi participé à deux missions, au Maroc et en Tunisie, dans le cadre d'une entente avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie pour l'implantation d'un fonds de garanties bancaires dans les pays africains.

Nous avons aussi remis les Prix SODEC d'excellence à l'exportation pour une deuxième année, dans chacun des domaines suivants : livre, cinéma et télévision, disque et spectacles de variétés, métiers d'art et, pour la première fois, œuvres numériques interactives.

Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi l'analyse de la pertinence des renseignements personnels demandés dans l'application de ses programmes. Elle a de plus procédé à l'examen de ses méthodes de collecte et de conservation des renseignements nominatifs en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens de contrôle de l'accès à ces renseignements.

"j'étais un corps de fleuve
au vent mobile de l'île
j'ai l'âme en liberté
bon des travailleurs de ville"

Le survol des interventions

Répartition de l'ensemble des interventions financières de la SODEC selon la nature des activités et les domaines, 2002-2003

Domaine	PROGRAMMES D'AIDE		FINANCEMENT DES ENTREPRISES	MESURES FISCALES*	
	Programmes généraux	Programme destiné à l'exportation et au rayonnement culturel	Financement des entreprises	Décisions préalables : montant pressenti du crédit d'impôt	Financement intérimaire
Arts d'interprétation	–	–	4 696 500 \$	–	–
Arts visuels	–	–	–	–	–
Cinéma et production télévisuelle	18 642 151 \$**	1 440 767 \$	13 645 000 \$	119 049 490 \$	23 275 195 \$
Disque et spectacle de variétés	10 641 116 \$***	862 653 \$	745 000 \$	–	–
Doublage	–	–	–	2 619 255 \$	–
Enregistrements sonores	–	–	–	782 849 \$	195 158 \$
Livre et édition spécialisée	5 309 752 \$	979 495 \$	2 910 000 \$	5 253 043 \$	194 817 \$
Logiciel	–	–	–	–	–
Médias écrits	–	–	–	–	–
Métiers d'art	2 986 620 \$	400 700 \$	170 000 \$	–	–
Multimédia	1 265 878 \$	30 000 \$	300 000 \$	–	–
Production de spectacles musicaux	–	–	–	5 919 012 \$	571 833 \$
Services de production cinématographique et télévisuelle	–	–	–	14 023 116 \$	–
Tous les domaines	–	80 935 \$	–	–	–
Total	38 845 517 \$	3 794 550 \$	22 466 500 \$	147 646 765 \$	24 237 003 \$

* Les montants inscrits aux mesures fiscales correspondent aux montants autorisés au cours de l'exercice 2002-2003.

** Incluant une subvention spéciale non récurrente de 175 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la sauvegarde et la relance du cinéma Le Dauphin.

*** Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

Financement des entreprises Répartition des autorisations selon les domaines, 2002-2003

Domaine	Nombre d'autorisations	Montant	%
Arts d'interprétation	9	4 696 500 \$	20,9
Arts visuels	–	–	–
Cinéma et production télévisuelle	33	13 645 000 \$	60,7
Disque et spectacle de variétés	4	745 000 \$	3,3
Livre et édition spécialisée	9	2 910 000 \$	13,0
Logiciel	–	–	–
Médias écrits	–	–	–
Métiers d'art	5	170 000 \$	0,8
Multimédia	1	300 000 \$	1,3
Tous les domaines	–	–	–
Total	61	22 466 500 \$	100,0

Mesures fiscales de crédit d'impôt, 2002-2003

Domaine et nature de l'intervention	Nb	Montant
Cinéma et production télévisuelle		
Crédit d'impôt*	553	119 049 490 \$
Financement intérimaire (autorisations)	121	23 275 195 \$
Doublage de films		
Crédit d'impôt*	319	2 619 255 \$
Édition de livres		
Crédit d'impôt*	97	5 253 043 \$
Financement intérimaire (autorisations)	3	194 817 \$
Production d'enregistrements sonores		
Crédit d'impôt*	87	782 849 \$
Financement intérimaire (autorisations)	6	195 158 \$
Production de spectacles musicaux		
Crédit d'impôt*	120	5 919 012 \$
Financement intérimaire (autorisations)	6	571 833 \$
Services de production cinématographique et télévisuelle		
Crédit d'impôt*	39	14 023 116 \$

* Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt.

Programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle Répartition des interventions financières selon les programmes, 2002-2003

Programme d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Programme d'aide à la scénarisation	124	32,3	1 335 580 \$	7,2
Programme d'aide à la production	80	20,8	13 091 075 \$	70,2
Programme d'aide à la promotion et à la diffusion	80	20,8	2 520 546 \$ *	13,5
Programme d'aide aux jeunes créateurs	100	26,0	1 694 950 \$	9,1
Total	384	100,0	18 642 151 \$	100,0

* Incluant une subvention spéciale non récurrente de 175 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la sauvegarde et la relance du cinéma Le Dauphin.

Je me calme
les mots s
dangereux qu

Programmes d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art et du multimédia

Répartition des interventions financières selon les programmes et les domaines, 2002-2003

Domaine	Programmes d'aide destinés aux domaines	Programmes d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	Programmes d'aide aux événements	Programmes d'aide aux événements nationaux et internationaux	Total
Disque et spectacle de variétés	8 547 116 \$	314 000 \$	130 000 \$	1 650 000 \$ *	10 641 116 \$
Livre et édition spécialisée	4 418 802 \$	760 950 \$	130 000 \$	—	5 309 752 \$
Métiers d'art	2 160 620 \$	826 000 \$	—	—	2 986 620 \$
Multimédia	1 265 878 \$	—	—	—	1 265 878 \$
Total	16 392 416 \$	1 900 950 \$	260 000 \$	1 650 000 \$	20 203 366 \$

* Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (SODEXPORT)

Répartition des interventions financières selon les volets du programme et les domaines, 2002-2003

Volet d'aide	Cinéma et production télévisuelle		Disque et spectacle de variétés		Livre et édition spécialisée		Métiers d'art		Multimédia		Tous les domaines		Total		%
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	
Volet 1 : Sodexport – entreprise	6	300 000	4	130 000	10	375 000	5	172 000	—	—	—	—	25	977 000	25,7
Volet 2 : Sodexport – projet	12	96 242	9	82 300	3	35 000	12	111 700	—	—	—	—	36	325 242	8,6
Volet 2.1 : Tournée de spectacles de variétés hors Québec	—	—	33	405 508	—	—	—	—	—	—	—	—	33	405 508	10,7
Volet 3 : Présence dans les marchés et foires	2	751 358	2	141 745	2	498 500	3	113 200	2	30 000	—	—	11	1 534 803	40,5
Autres activités de rayonnement culturel	21	293 167	8	103 100	6	70 995	2	3 800	—	—	3	80 935	40	551 997	14,5
Total	41	1 440 767	56	862 653	21	979 495	22	400 700	2	30 000	3	80 935	145	3 794 550	100,0

lentement,
ont moins
les rivants

La SODEC depuis cinq ans

Programmes généraux

Évolution des montants accordés selon les domaines, 1998-1999 à 2002-2003

Programme d'aide	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Cinéma et production télévisuelle	12 885 107	47,1	18 422 399	55,0	16 093 816	50,7	18 736 892	53,3	18 642 151*	48,0
Disque et spectacle de variétés	6 757 708	24,6	7 009 931	20,9	7 488 119	23,6	7 637 095	21,7	10 641 116**	27,3
Livre et édition spécialisée	4 409 055	16,1	5 284 394	15,8	5 317 922	16,8	6 064 521	17,2	5 309 752	13,7
Métiers d'art	2 109 150	7,7	2 335 608	7,0	2 810 424	8,9	2 723 373	7,8	2 986 620	7,7
Multimédia	1 221 792	4,5	419 490	1,3	—	—	—	—	1 265 878	3,3
Total	27 382 812	100,0	33 471 822	100,0	31 710 281	100,0	35 161 881	100,0	38 845 517	100,0

* Incluant une subvention spéciale non récurrente de 175 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la sauvegarde et la relance du cinéma Le Dauphin.

** Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (SODEXPORT)

Répartition des interventions selon les domaines, 1998-1999 à 2002-2003

Domaine	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Cinéma et production télévisuelle	39	1 139 135	36	1 162 767	48	1 221 950	51	1 151 538	41	1 440 767
Disque et spectacle de variétés	15	350 234	20	438 660	26	498 786	20	627 830	56	862 653
Livre et édition spécialisée	14	875 975	22	1 034 128	12	808 830	16	905 900	21	979 495
Métiers d'art	19	210 863	26	536 230	20	326 200	19	459 500	22	400 700
Multimédia	4	294 790	5	295 539	4	91 935	4	161 493	2	30 000
Tous les domaines	2	15 225	3	38 974	1	20 801	3	91 968	3	80 935
Total	93	2 886 222	112	3 506 298	111	2 968 502	113	3 398 229	145	3 794 550

Évolution du financement des entreprises et des mesures fiscales de crédit d'impôt, 1998-1999 à 2002-2003

Domaine et nature de l'intervention	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
FINANCEMENT DES ENTREPRISES	53	18 100 000	71	20 428 925	61	16 340 340	65	21 000 084	61	22 466 500
MESURES FISCALES										
Cinéma et production télévisuelle										
Crédit d'impôt*	262	75 207 448	376	96 785 343	394	89 561 240	454	91 441 757	553	119 049 490
Financement intérimaire (autorisations)	129	28 734 136	160	30 298 834	121	25 025 270	126	23 011 116	121	23 275 195
Production de titres multimédias										
Crédit d'impôt*	103	6 850 321	132	9 093 791	47	3 386 126	—	—	—	—
Financement intérimaire (autorisations)	27	1 996 744	34	2 670 354	—	—	—	—	—	—
Doublage de films										
Crédit d'impôt*	—	—	33	231 926	203	1 362 806	247	1 996 658	319	2 619 255
Édition de livres										
Crédit d'impôt*	—	—	—	—	16	499 815	82	4 104 180	97	5 253 043
Financement intérimaire (autorisations)	—	—	—	—	—	—	—	—	3	194 817
Production d'enregistrements sonores										
Crédit d'impôt*	—	—	1	8 875	27	292 886	91	677 839	87	782 849
Financement intérimaire (autorisations)	—	—	—	—	—	—	—	—	6	195 158
Production de spectacles musicaux										
Crédit d'impôt*	—	—	—	—	48	944 953	64	2 439 036	120	5 919 012
Financement intérimaire (autorisations)	—	—	—	—	—	—	—	—	6	571 833
Services de production cinématographique et télévisuelle										
Crédit d'impôt*	—	—	—	—	14	3 919 350	11	2 944 060	39	14 023 116

* Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt.

Cinéma et production télévisuelle Évolution des programmes d'aide, 1998-1999 à 2002-2003

Programme d'aide	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide à la scénarisation	116	1 535 270	137	1 566 854	127	1 369 298	118	1 335 093	124	1 335 580
Programme d'aide à la production	69	7 889 153	77	12 679 977	78	11 384 952	85	13 541 048	80	13 091 075
Programme d'aide à la promotion et à la diffusion	87	2 219 987	91	2 580 047	71	2 116 365	79	2 431 026	80	2 520 546*
Programme d'aide aux jeunes créateurs	95	1 240 697	80	1 595 521	88	1 223 201	98	1 429 725	100	1 694 950
Total	367	12 885 107	385	18 422 399	364	16 093 816	380	18 736 892	384	18 642 151

* Incluant une subvention spéciale non récurrente de 175 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la sauvegarde et la relance du cinéma Le Dauphin.

Disque et spectacle de variétés

Évolution des programmes d'aide, 1998-1999 à 2002-2003

Programme d'aide	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés	161	3 798 800	335	4 765 954	302	4 771 098	287	4 646 879	320	4 927 197
Programme d'aide à la promotion et à la circulation de la chanson québécoise	88	631 700	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme de sensibilisation à la chanson en milieu collégial	35	94 208	64	183 977	105	354 021	102	275 516	97	316 769
Programme d'aide aux diffuseurs spécialisés en chanson	7	231 500	6	253 000	7	309 000	9	444 000	11	529 000
Programme d'aide à l'édition de partitions de musique spécialisée	—	—	—	—	—	—	—	—	2	36 000
Programme d'aide au soutien aux immobilisations – salles de spectacles	—	—	—	—	—	—	—	—	10	2 738 150
Programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	3	181 000	3	242 000	3	244 000	4	280 700	5	314 000
Programme d'aide aux événements nationaux et internationaux	14	1 685 500	10	1 505 000	10	1 675 000	13	1 750 000	11	1 650 000 *
Programme d'aide aux événements	1	135 000	2	60 000	2	135 000	3	240 000	2	130 000
Total	309	6 757 708	420	7 009 931	429	7 488 119	418	7 637 095	458	10 641 116

* Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

Livre et édition spécialisée

Évolution des programmes d'aide, 1998-1999 à 2002-2003

Programme d'aide	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	230	3 114 988	287	3 526 440	304	3 482 586	328	3 655 058	296	2 687 414
Programme d'aide aux librairies agréées	146	1 066 067	182	1 465 899	170	1 038 836	168	1 452 213	114	979 726
Programme d'aide aux salons du livre	—	—	—	—	—	—	—	—	17	751 662
Programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	7	228 000	10	242 055	14	609 000	10	757 250	14	760 950
Programme d'aide aux événements	—	—	1	50 000	4	187 500	5	200 000	4	130 000
Total	383	4 409 055	480	5 284 394	492	5 317 922	511	6 064 521	445	5 309 752

Métiers d'art

Évolution des programmes d'aide, 1998-1999 à 2002-2003

Programme d'aide	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide aux artisans et aux entreprises des métiers d'art	51	168 025	66	240 708	152	872 174	130	761 473	175	1 046 300
Programme d'aide aux écoles-ateliers	19	1 077 225	35	1 234 000	15	1 082 250	16	1 101 000	15	1 084 320
Programme d'aide aux salons régionaux	4	37 900	3	34 900	2	30 000	3	34 900	2	30 000
Programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	1	826 000	1	826 000	1	826 000	1	826 000	1	826 000
Total	75	2 109 150	105	2 335 608	170	2 810 424	150	2 723 373	193	2 986 620

Multimédia

Évolution des programmes d'aide, 1998-1999 à 2002-2003

Programme d'aide	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide à la production de titres multimédias	21	1 171 792	7	419 490	—	—	—	—	—	—
Programme d'aide Québec multimédia jeunesse	—	—	—	—	—	—	—	—	81	1 265 878
Programme d'aide aux événements	1	50 000	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	22	1 221 792	7	419 490	—	—	—	—	81	1 265 878

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,



Pierre Lafleur

Le secrétaire général et directeur général
disque et spectacle de variétés,
livre et métiers d'art,



Gilles Corbeil

Montréal, 30 mai 2003

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement de la dette à long terme expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,



Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 30 mai 2003

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
		(note 3)
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	45 012 904 \$	40 442 162 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	1 567 919	2 035 726
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 5)	1 041 370	791 679
Honoraires de garanties de prêts (note 6)	1 061 786	801 149
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 468 571	958 842
Autres revenus	63 642	120 799
	50 216 192	45 150 357
Dépenses		
Programmes d'aide financière (note 7)		
Cinéma et production télévisuelle	18 301 434	17 681 435
Disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art et multimédia	19 093 243	16 368 493
Affaires internationales	3 604 260	3 285 358
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 8)	1 092 043	609 212
Frais d'administration (note 9)	8 634 086	7 898 568
Intérêts sur dettes	5 545	—
	50 730 611	45 843 066
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(514 419)	(692 709)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	2 714 145	2 807 441
Loyers et autres	1 311 405	1 224 292
Intérêts sur placements à court terme	15 927	29 242
	4 041 477	4 060 975
Dépenses		
Frais d'exploitation et d'administration (note 10)	2 997 405	2 867 725
Intérêts sur dettes	1 084 912	1 145 013
Perte sur aliénation d'immobilisation	—	76 144
	4 082 317	4 088 882
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	(40 840)	(27 907)
PLACEMENTS		
Revenu de placements de sociétés en commandite	840 135	33 815
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	546 249	33 815
REVENU DE PLACEMENTS	293 886	—
PERTE NETTE	(261 373)\$	(720 616)\$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2003	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT		(note 3)
Solde déjà établi	1 185 558 \$	1 729 173 \$
Redressement (note 3)		
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	1 779 418	1 956 419
Solde au début redressé	2 964 976	3 685 592
Excédent des dépenses sur les revenus	(261 373)	(720 616)
SOLDE À LA FIN	2 703 603 \$	2 964 976 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Bilan

au 31 mars 2003

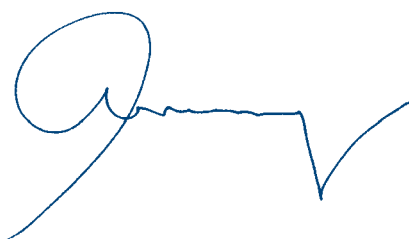
	2003	2002
ACTIF		(note 3)
Encaisse	3 164 240 \$	2 468 871 \$
Placements temporaires (note 11)	9 274 056	8 161 341
Prêts et autres participations financières (note 12)	20 728 747	19 700 263
Aides remboursables (note 7)	1 907 782	1 273 440
Débiteurs et intérêts courus	466 563	727 192
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	19 068 096	14 268 618
Frais payés d'avance et avances sur engagements	474 502	435 946
Placements dans des sociétés en commandite (note 13)	18 062 231	18 075 304
Immobilisations (note 14)	17 798 458	17 172 817
TOTAL DE L'ACTIF	90 944 675 \$	82 283 792 \$
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 15)	1 048 701 \$	– \$
Créditeurs et frais courus	2 022 667	1 573 381
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	84 512	406 693
Intérêts courus sur dettes à long terme	352 069	372 553
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	12 271 874	8 891 531
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 8)	1 169 494	887 477
Revenus reportés (note 16)	15 945 228	15 041 116
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 17)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 18)	17 096 527	13 896 065
	67 991 072	59 068 816
AVOIR		
Capital (note 19)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 20)	750 000	750 000
Excédent	2 703 603	2 964 976
	22 953 603	23 214 976
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	90 944 675 \$	82 283 792 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 25)

ÉVENTUALITÉS (note 26)

Pour le conseil d'administration



Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
		(note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(261 373) \$	(720 616) \$
Ajustements pour :		
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	1 092 043	609 212
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	179 903	181 176
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	413 643	503 230
Amortissement des immobilisations	1 214 087	1 102 177
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 009	76 144
Quote-part des résultats d'une société en commandite	(840 135)	(33 815)
	1 801 177	1 717 508
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	260 629	(168 413)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(4 799 478)	1 255 526
Frais payés d'avance et avances sur engagements	(38 556)	232 848
Créditeurs et frais courus	449 286	431 142
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	(322 181)	33 815
Intérêts courus sur dettes à long terme	(20 484)	(16 096)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	3 380 343	(121 354)
Revenus reportés	490 469	(2 045 280)
	(599 972)	(397 812)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 201 205	1 319 696
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(12 800 707)	(14 064 940)
Aides remboursables	(1 382 294)	(613 052)
Restauration d'immeubles	(842 790)	(1 037 406)
Acquisition d'immobilisations	(999 947)	(842 919)
Placements dans des sociétés en commandite	–	(9 000 000)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	853 208	335 602
Remboursements de prêts et autres participations financières	10 962 197	12 819 506
Récupération d'aides remboursables	568 049	433 699
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(3 642 284)	(11 969 510)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	1 048 701	–
Avances à long terme du gouvernement du Québec	–	9 000 000
Dettes à long terme	3 953 591	–
Remboursement sur dettes à long terme	(753 129)	(753 130)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 249 163	8 246 870
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	1 808 084	(2 402 944)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	10 630 212	13 033 156
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 21)	12 438 296 \$	10 630 212 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

1. Loi constitutive et objectifs

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c.1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des œuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

Depuis le 27 décembre 1990, la Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports pour une valeur nominale de 1 \$. Les immeubles ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par une firme d'évaluateurs agréés et la juste valeur marchande de ces immeubles à cette date a été établie à 1 \$. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer et exploiter des immeubles ou en disposer.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou de débentures et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt ou une débenture est classé dans la catégorie des prêts et débentures douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt ou une débenture devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt ou débenture. La valeur comptable d'un prêt ou d'une débenture est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

Aide remboursable et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les œuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur les investissements et sur les aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programme. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Modification à une convention comptable

À compter du présent exercice, toutes les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la méthode du report. Les subventions sont imputées aux revenus en fonction de la constatation des dépenses correspondantes. Auparavant, les subventions pour les remboursements des dettes à long terme étaient comptabilisées aux résultats à titre de revenus au moment où elles étaient exigibles.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2003	2002
REVENUS ET DÉPENSES		
Subventions du gouvernement du Québec	(132 796) \$	(177 001) \$
Excédent des dépenses sur les revenus	132 796	177 001
BILAN		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	14 256 836	13 896 065
Revenus reportés	12 610 214	12 116 647
Excédent	1 646 622	1 779 418

4. Subventions du gouvernement du Québec

	2003	2002
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Fonctionnement	2 852 000 \$	2 675 000 \$
Dette relative aux programmes d'aide financière	5 545	–
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	18 828 100	16 978 100
Disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art et multimédia	19 777 700	16 477 700
Affaires internationales	3 900 000	3 450 000
Aide spécifique	175 000	–
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Fonctionnement	1 008 900	755 000
Dettes relatives aux immobilisations	2 198 812	1 145 013
	48 746 057	41 480 813
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Cinéma et production télévisuelle	1 172 463	1 575 003
Disque et spectacle de variétés, livre et métiers d'art	558 619	617 441
Affaires internationales	–	400 000
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Fonctionnement	–	331 300
Dettes relatives aux immobilisations	12 116 647	12 692 775
	13 847 729	15 616 519
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Cinéma et production télévisuelle	(1 791 145)	(1 172 463)
Disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art et multimédia	(412 097)	(558 619)
Affaires internationales	(53 281)	–
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations	(12 610 214)	(12 116 647)
	(14 866 737)	(13 847 729)
	47 727 049 \$	43 249 603 \$

	2003	2002
Les subventions se subdivisent comme suit :		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES	45 012 904 \$	40 442 162 \$
PATRIMOINE IMMOBILIER	2 714 145	2 807 441
	47 727 049 \$	43 249 603 \$

5. Récupérations sur les investissements et sur les aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière

	2003			2002
	Investissements	Aides remboursables	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	242 367 \$	380 934 \$	623 301 \$	409 757 \$
Soutien aux entreprises culturelles	–	161 780	161 780	208 230
Affaires internationales	–	256 289	256 289	173 692
	242 367 \$	799 003 \$	1 041 370 \$	791 679 \$

6. Honoraires de garanties

	2003	2002
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	692 421 \$	438 331 \$
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	476 438	466 019
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôts	(413 643)	(503 230)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 16)	306 570	400 029
	369 365	362 818
	1 061 786 \$	801 149 \$

7. Programmes d'aide financière

	2003				2002
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art et multimédia	Affaires internationales	Total	Total
DÉPENSES					
Investissements	16 077 605 \$	– \$	– \$	16 077 605 \$	16 238 491 \$
Subventions	2 178 245	18 517 629	2 592 250	23 288 124	19 609 349
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	386 301	124 500	881 244	1 392 045	1 599 218
Provision pour créances irrécouvrables	–	147 274	32 629	179 903	181 176
Annulations et recouvrements	(700 055)	(79 949)	(8 269)	(788 273)	(996 497)
Autres	359 338	383 789	106 406	849 533	703 549
	18 301 434 \$	19 093 243 \$	3 604 260 \$	40 998 937 \$	37 335 286 \$

	2003				2002
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art et multimédia	Affaires internationales	Total	Total
ACTIF					
Solde au début	– \$	878 711 \$	594 182 \$	1 472 893 \$	1 495 355 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice	–	1 061 238	321 056	1 382 294	613 052
Récupérations	–	(229 552)	(329 314)	(558 866)	(433 699)
Annulations	–	(9 183)	–	(9 183)	–
Radiations	–	(65 000)	(35 060)	(100 060)	(201 815)
	–	1 636 214	550 864	2 187 078	1 472 893
Provision cumulée pour créances irrécouvrables	–	(166 236)	(113 060)	(279 296)	(199 453)
Solde à la fin	– \$	1 469 978 \$	437 804 \$	1 907 782 \$	1 273 440 \$

8. Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

	2003	2002
Solde au début	4 090 141 \$	3 943 031 \$
Radiations de l'exercice :		
Prêts et débentures accordés par la Société	301 279	375 143
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	24 481	461 959
	325 760	837 102
Provision de l'exercice :		
Prêts et débentures accordés par la Société	612 385	482 199
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	197 641	85 916
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	282 017	41 097
	1 092 043	609 212
Contribution pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise	—	375 000
Solde à la fin	4 856 424 \$	4 090 141 \$

	2003	2002
La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :		
Prêts et débentures accordés par la Société (note 12)	3 329 619 \$	3 018 512 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 12)	357 311	184 152
	3 686 930	3 202 664
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises*	1 169 494	887 477
	4 856 424 \$	4 090 141 \$

*Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise.

9. Frais d'administration

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	6 813 055 \$	6 277 470 \$
Honoraires professionnels	187 704	133 500
Déplacements, représentation et congrès	179 949	202 720
Loyers	584 843	464 204
Assurances	23 319	34 269
Frais de bureau et papeterie	399 507	364 436
Publicité et promotion	98 526	119 014
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 009	—
Amortissement des immobilisations	257 481	237 540
Autres frais	86 693	65 415
	8 634 086 \$	7 898 568 \$

10. Patrimoine immobilier — frais d'exploitation et d'administration

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	429 769 \$	434 323 \$
Honoraires professionnels	84 133	54 947
Déplacements, représentation et congrès	8 015	19 785
Taxes	445 609	452 954
Assurances	114 815	104 496
Électricité et chauffage	254 276	221 802
Entretien et réparations	658 408	599 256
Frais de bureau et papeterie	42 753	34 746
Amortissement des immobilisations	956 606	864 637
Autres frais	3 021	80 779
	2 997 405 \$	2 867 725 \$

11. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de papier commercial et d'acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 2,05 % et 3,08 %.

12. Prêts et autres participations financières

	2003			2002
	Montant	Provision pour pertes (note 8)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$	– \$	450 000 \$	450 000 \$
Actions ordinaires non votantes et participantes	390 000	–	390 000	390 000
Prêts et débenture	20 186 408	2 117 594	18 068 814	17 524 143
Prêts et débenture douteux				
Prêts accordés par la Société	2 912 724	1 212 025	1 700 699	1 187 032
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	476 545	357 311	119 234	149 088
	24 415 677 \$	3 686 930 \$	20 728 747 \$	19 700 263 \$

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2003, calculé selon une moyenne pondérée, est de 6,46 %, soit le taux préférentiel plus 1,96 %. Une débenture portera intérêt au taux préférentiel à partir de mai 2003.

Ces prêts et débenture, autres que les prêts et débentures douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2004	11 317 064 \$
2005	697 950
2006	1 161 177
2007	1 164 349
2008	1 459 107
2009 et 2010	2 269 167
	18 068 814 \$

13. Placements dans des sociétés en commandite

	2003	2002
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui œuvrent dans le domaine de la culture	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés	8 062 231	8 075 304
	18 062 231 \$	18 075 304 \$

14. Immobilisations

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	16 825 518 \$	2 838 842 \$	13 986 676 \$	13 308 109 \$
Réparations majeures	3 218 396	1 361 264	1 857 132	1 621 317
Mobilier de bureau	481 774	224 374	257 400	287 732
Équipement	215 586	182 319	33 267	62 066
Matériel informatique et logiciels	1 783 642	1 036 288	747 354	444 952
Améliorations locatives	428 529	123 747	304 782	341 379
Œuvres d'art	48 798	—	48 798	48 798
Restaurations en cours	563 049	—	563 049	1 058 464
	23 565 292 \$	5 766 834 \$	17 798 458 \$	17 172 817 \$

15. Marges de crédit

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 \$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 249 300 \$ en capital plus intérêt pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 249 600 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et porter intérêt à un taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

16. Revenus reportés

	2003	2002
Financement intérimaire des crédits d'impôt		
Solde au début	446 364 \$	539 277 \$
Montant net des radiations/encaissements (déboursés) sur les dossiers en défaut	447 084	307 116
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(306 570)	(400 029)
Solde à la fin	586 878	446 364
Subventions reportées (note 4)	14 866 737	13 847 729
Autres revenus reportés	491 613	747 022
	15 945 228 \$	15 041 116 \$

17. Avances à long terme du gouvernement du Québec

	2003	2002
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006.	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 \$	18 000 000 \$

18. Dettes à long terme

	2003	2002
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec.	6 115 248 \$	6 454 984 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	7 027 688	7 441 081
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	3 953 591	—
	17 096 527 \$	13 896 065 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des six prochains exercices se détaillent comme suit :

2004	753 129 \$
2005	1 543 848
2006	12 427 396
2007	790 718
2008	790 718
2009	790 718
	17 096 527 \$

19. Capital

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

20. Surplus d'apport

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

21. Flux de trésorerie

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2003	2002
Encaisse	3 164 240 \$	2 468 871 \$
Placements temporaires	9 274 056	8 161 341
	12 438 296 \$	10 630 212 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 973 772 \$ (2002 : 1 161 108 \$).

22. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 231 882 \$ (2002 : 188 858 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	128 540 \$	615 615 \$	744 155 \$	622 324 \$
Charge de l'exercice	176 906	576 914	753 820	644 656
Prestations versées au cours de l'exercice	(183 337)	(530 302)	(713 639)	(522 825)
Solde à la fin	122 109 \$	662 227 \$	784 336 \$	744 155 \$

23. Instruments financiers

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variables, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 10 M\$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes et non votantes, ne peut être estimé compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec s'établit à 20,4 M\$.

La juste valeur des dettes à long terme de 17,1 M\$ du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 18,5 M\$, et est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

24. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés, déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

25. Engagements

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2003 totalisent 5,6 M\$ (2002 : 7,5 M\$).
- b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2004	609 362 \$
2005	609 362
2006	609 362
2007	609 362
2008	609 362
2009-2010	1 066 383
	4 113 193 \$

26. Éventualités

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2003	2002
Financement des entreprises *	22 309 968 \$	15 525 614 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	22 333 628	23 712 944
	44 643 596 \$	39 238 558 \$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 8 des états financiers.

** Les pertes éventuelles, estimées à 47 586 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) La Société fait l'objet d'un arbitrage conventionnel pour déterminer si la Société doit honorer un certificat de garantie de 1,9 M\$ octroyé dans le cadre du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de cet arbitrage, mais advenant une décision défavorable à l'égard de la Société, le programme prévoit la prise en charge par le gouvernement du Québec des sommes pouvant être versées.
- c) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

27. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2003.

La liste des consultants et des membres des comités d'évaluation

L'évaluation des demandes d'aide financière soumises à la Société relève du personnel et des différentes directions générales de la SODEC. Pour la gestion de certains programmes et volets de programmes, et selon les nécessités du travail, la Société peut toutefois avoir recours à des consultations externes. On trouve ci-après la liste des consultants et des membres des comités de consultation en 2002-2003 :

ARRIAGADA, Orlando	CHÉNARD, Mario	LAGANIÈRE, Carole	PLOURDE, Martin
ARSENAULT, Denise	COULOMBE, Lyne	LAMARRE, Robert	POTASHNICK, Jacob
AUBIN, Suzanne	DAIGNAULT, Claude	LAURENDEAU, Francine	POULETTE, Michel
BAILEY, Clayton	DALPÉ, Jean-Marc	LAURENDEAU, Jean-Pierre	POULIOT, Lorraine
BAIWY, Christian	DAVIS, Mary-Ellen	LAURIER, Nicole	PRATTE, Alain
BASTIEN, Pierre	DE LUCA, Theresa	LAVOIE, Yvon	PRIVET, Georges
BAULU, Catherine	DE MAISONNEUVE, Claude	LECLERC, François	RAYNAULD, Isabelle
BAYLAUCQ, Philippe	DÉCARY, Marie	LEFEBVRE, Geneviève	RÉMILLARD, Blaise
BEAUDET, Josée	DÉRY, Luc	LEROUX, Simone	RICHARD, Denis
BEAUDRY, Jean	DUGRÉ-PRÉVOST, Catherine	LORD, Jean-Sébastien	ROSENTHAL, Sylvie
BEAULIEU, Marie	FERLAND, Diane	LUPIEN, Sylvie	ROY, André
BÉLANGER, Danièle	FERRAND, Carlos	MAALOUF, Fadi	SALDUCCI, Pierre
BERGERON, Normand	FONFRÈDE, Julien	MAJOR, Paul	SAVOIE, Maurice
BINAMÉ, Charles	GENDRON, Philippe	MALKIN, Mélissa	ST-ARNAUD, Jean
BISAILLON, Marc	GUICHARD, Benoît	MARCOTTE, Jacques	TANGUAY, Michel
BLICKER, Seymour	GUY, Suzanne	MARTIN, Catherine	THINEL, Paul
BOLDUC, Mario	HÉNAUT, Dorothy	MATHIEU-BOISVERT, Nicole	TOUMA, Ziad
BONENFANT, Mario	HOE, Hunt	MICHAUD, Michel	TOURANGEAU, Jean
BOROWIEC, Piotr	HOMEL, David	MIREAULT, Jean-Louis	TREMBLAY, Carole
BRASS, Lorne	ISACSSON, Magnus	MONTAL, Fabrice	TURCOTTE, Diane
BURKE, Ann	JUTRAS, Richard	NICOLAË, Christiana	VAN WICK, Peter
CADIEUX, Micheline	LABRECQUE, Carole	ORRIENDY, Philippe	WEXLER, Gérard
CAILHIER, Diane	LACASSE, Germain	PELLETIER, Francine	ZAVAGLIA, Nicolas
CASTILLO, Nardo	LACHANCE, Mireille	PETIT, Ginette	
CHARTRAND, Alain	LACHAPELLE, Lucie	PLANTE, Daniel	

Siège

215, rue Saint-Jacques
Bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6

Téléphone : (514) 841-2200 ; sans frais : 1 800 363-0401
Télécopieur : (514) 841-8606
Courriel : info@sodec.gouv.qc.ca
www.sodec.gouv.qc.ca

Direction générale de la capitale nationale

36 1/2, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 3Z6

Téléphone : (418) 643-2581
Télécopieur : (418) 643-8918

Bureau européen

66, rue Pergolèse
75016 Paris

Téléphone : (33) 01 40 67 85 70
Télécopieur : (33) 01 40 67 85 79

Cette publication a été produite par la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC)

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Lydia Moscato
Fronde inc.

FILMS ET IMPRESSION

Imprimerie du Vieux-Montréal

Dépôt légal 2003

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-41203-6

Pounce your nose
est ce